

énéo FOCUS

DÉCEMBRE 2019

Convention des droits de l'enfant, trente ans déjà !

THÈMES

Discriminations

Droits

Maltraitance

Pauvreté

Vulnérabilité

À DÉCOUVRIR DANS CETTE ANALYSE

La Convention internationale des droits de l'enfant des Nations Unies (CIDE) vient de fêter ses 30 ans. Peut-on parler de Joyeux anniversaire ? Déjà trois décennies que les nations signataires s'engagent à mettre tout en œuvre pour garantir et faire progresser du mieux qu'elles peuvent, les droits des enfants sur leur sol. Après trente années d'existence, où en sont les droits des enfants ? Nous verrons dans cet Énéo Focus que d'immenses progrès restent à faire pour lutter contre les inégalités, la pauvreté, le travail des enfants...

QUESTIONS POUR LANCER ET/OU PROLONGER LA RÉFLEXION

Qu'est-ce que la Convention des droits de l'enfant ?

Pourquoi avons-nous encore besoin aujourd'hui d'une telle Convention ?

Comment s'engager pour faire respecter les droits de l'enfant ?

CONVENTION DES DROITS DE L'ENFANT, TRENTE ANS DÉJÀ !

La Convention internationale des droits de l'enfant des Nations Unies (CIDE)¹ vient de fêter ses 30 ans. Peut-on parler de Joyeux anniversaire ?

Déjà trois décennies que les nations signataires s'engagent à mettre tout en œuvre pour garantir et faire progresser du mieux qu'elles peuvent, les droits des enfants sur leur sol. 196 chefs d'états de la planète ont pris chacun cet engagement formel envers les enfants de leur pays, mais aussi envers les enfants du monde entier. Et pourtant...

Après trente années d'existence, où en sont les droits des enfants ?

« Dans toutes les décisions qui concernent les enfants, qu'elles soient le fait des institutions publiques ou privées de protection sociale, des tribunaux, des autorités administratives ou des organes législatifs, l'intérêt supérieur de l'enfant doit être une considération primordiale. » Convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant, 1989 (article 3)²

Trente ans déjà

La CIDE est née près de quarante ans après la Déclaration universelle des droits de l'homme et détient le record historique de la convention internationale la plus ratifiée au monde ! Mais est-ce pour cela que les droits des enfants se sont sensiblement améliorés depuis sa ratification ? C'est en 1991, que la Belgique a ratifié la Convention des droits de l'enfant, comme 195 autres nations à deux exceptions près : les États-Unis, qui depuis quelques années ont fait savoir qu'ils allaient s'aligner sur les autres pays, mais cette déclaration reste à ce jour une promesse, et la Somalie³.

Pourquoi une Convention des droits de l'enfant ?

La CIDE a toute sa raison d'être, bien évidemment, parce que les enfants n'ont pas tous les mêmes droits, certains en ont même très peu et le fait d'être un enfant reste un facteur discriminant pour bien des enfants. La Convention affirme et nous rappelle à tous, encore aujourd'hui, que tout enfant est vulnérable et qu'il doit être éduqué dans un environnement qui assure sa sûreté. Pour cela, il a le droit de se faire entendre, de grandir et s'épanouir.

La Convention affirme la spécificité de la condition de tout enfant. Il n'est pas un adulte miniature même s'il a les mêmes droits que ses parents. Ce « détail » a son importance, car cela signifie, dans le cas de l'immigration, par exemple, qu'en aucun cas la justice des adultes ne s'applique aux enfants, pensons aux situations d'enfermement des personnes sans-papiers accompagnées de leurs enfants. La CIDE est aussi le premier texte qui reconnaît l'enfant comme sujet de droits.

¹ https://www.belgium.be/fr/famille/enfants/droits_de_l_enfant

² idem

³ La Somalie, parce qu'elle n'a pas encore de gouvernement officiellement reconnu

En ratifiant la convention, les États s'engagent à respecter les droits des enfants : droits économiques, juridiques, sociaux, politiques, civils... L'engagement des états stipule que des contrôles réguliers⁴ exercés par des experts indépendants regroupés dans le Comité des droits de l'enfant⁵ vérifieront régulièrement les travaux entrepris pour les droits des enfants de chacun des pays signataires. Depuis 1989, toutes les actions de l'Unicef sont fonction du respect de la convention : « *La Convention relative aux droits de l'enfant est au cœur de l'action d'UNICEF. L'UNICEF est la seule organisation qui est explicitement nommée dans le texte de la Convention et à laquelle il peut être demandé de donner des avis spécialisés et de présenter des rapports dans ses domaines d'action spécifiques en faveur de l'enfance.* »⁶

Tout cela semble tellement tomber sous le sens et pourtant... Il semble que les principes fondamentaux de la CIDE restent difficiles à concrétiser dans la vie de tous les jours et à inscrire à l'agenda politique des nations, même pour nos démocraties. Ne parlons même pas de l'évaluation de l'impact des mesures prises en faveur des enfants, de tous les enfants, qui n'est pas aisée à mener faute de statistiques nationales, comme en Belgique, par exemple.

« Le Comité des droits de l'enfant (CDE) est composé de 18 experts indépendants chargés de surveiller la mise en œuvre de la Convention relative aux droits de l'enfant par ses États parties. Il surveille également la mise en œuvre de deux protocoles facultatifs à la Convention (*signés par la Belgique*), **sur l'implication d'enfants dans les conflits armés et sur la vente d'enfants, la prostitution des enfants et la pornographie mettant en scène des enfants**. Le 19 décembre 2011, l'Assemblée générale des Nations Unies a approuvé un troisième Protocole facultatif sur une procédure de communication qui permettra à chaque enfant de **déposer une plainte concernant une violation spécifique de ses droits** au titre de la Convention et de ses deux premiers protocoles facultatifs. Le protocole est entré en vigueur en avril 2014. »⁷

L'enfant, toujours sujet de (non)droits

Tous les droits repris dans la convention sont liés entre eux, interdépendants les uns des autres, ils sont donc indivisibles. Ils s'appliquent à toute personne de moins de 18 ans indépendamment de sa nationalité et de son statut de résidence.

Le traité composé de 54 articles comprend 4 grands principes : la non-discrimination ; l'intérêt supérieur de l'enfant ; le droit à la vie, à la survie, au développement ; le droit à donner son opinion et à être entendu.

Et pourtant, en 2019, des centaines de millions d'enfants souffrent dans le monde : de la faim, de la peur, sont frappés par la maladie, sont en souffrance en raison de leur appartenance

⁴ <https://www.ohchr.org/EN/HRBodies/CRC/Pages/CRCIntro.aspx>

⁵ <https://www.unicef.be/fr/a-propos-unicef/notre-inspiration/les-droits-de-lenfant/>

⁶ Idem

⁷ <https://www.ohchr.org/EN/HRBodies/CRC/Pages/CRCIndex.aspx>

religieuse ou de leur handicap... L'Unicef nous le rappelle tous les jours par ses campagnes de sensibilisation et ses actions dans le monde.

Personne ne peut cependant nier les grands pas franchis depuis que la Convention a été ratifiée largement. Néanmoins, l'organisation internationale souligne les ravages causés par les conflits armés et les changements climatiques qui représentent déjà aujourd'hui, et plus encore dans un avenir proche, de grandes menaces tout particulièrement pour les enfants les plus vulnérables et pour nous tous.

Et s'il fallait encore convaincre ne fût-ce qu'une personne de la nécessité de faire respecter les droits des enfants, voici quelques données chiffrées qui donnent froid dans le dos :

- 152 millions d'enfants travaillent dans le monde ;
- Chaque année 12 millions de jeunes filles se marient avant 18 ans ;
- Une fille sur 9 est mariée avant 15 ans ;
- Quinze millions d'adolescentes de 15 à 19 ans ont déjà subi une relation sexuelle forcée ;
- Près de 4 millions d'enfants réfugiés ne sont pas scolarisés ;
- On estime à 300.000 le nombre d'enfants soldats dans le monde ;
- 100.000 bébés meurent chaque année de causes liées à des conflits, notamment la famine, du manque d'approvisionnement en eau, ou d'absence de système de santé ;
- Un demi-milliard d'enfants vivent dans des zones tributaires du risque élevé d'inondation ;
- L'Unicef affirme que les conflits armés et les changements climatiques risquent d'anéantir les progrès réalisés depuis 30 ans dans les domaines de la CIDE ;
- Quant au dernier rapport du GIEC , il confirmait à nouveau le chiffre de 280 millions de réfugiés climatiques, qui fuiront leurs pays, dès la fin de ce siècle ;

... etc. etc.

D'autres chiffres, des constats tout aussi inacceptables, cette fois dans notre pays

La Belgique a l'un des taux de pauvreté infantile les plus hauts en Europe : à Bruxelles, 4 enfants sur 10 grandissent dans la pauvreté, 1 sur 4 en Wallonie, 1 sur 10 en Flandre⁸. C'est-à-dire que la précarité ne les concerne pas ponctuellement, elle accompagne leur petite enfance et leur jeunesse, et souvent s'impose dans leur vie bien au-delà, donnant à ces jeunes, un sentiment d'exclusion permanent durant leur cursus scolaire, par exemple, puisque notre système scolaire détient de tristes records d'exclusion, de non-intégration, de redoublement, d'échecs scolaires. L'OCDE insiste également sur ces caractéristiques (quasi) structurelles. Or, l'éducation est LE facteur d'émancipation par excellence, pour ne reprendre que cet exemple.

La Coordination des ONG pour les droits de l'enfant (la CODE) dénonce sur le terrain les inégalités criantes entre catégories d'enfants plus ou moins bien loties : « *Elles sont pourtant structurelles et donc modifiables... Les dénis de droits les plus fréquents touchent les enfants vivant en situation de pauvreté (17,4% des moins de 15 ans sont concernés, soit un des taux de pauvreté infantile les plus élevés d'Europe ; or, la pauvreté a un impact sur tous les droits de*

⁸ <https://www.unicef.be/fr/a-propos-unicef/unicef-en-belgique/defense-des-droits-de-lenfant/les-enfants-qui-grandissent-dans-la-pauvrete-en-belgique/>

l'enfant), les enfants migrants accompagnés ou non de leurs parents (en Belgique, leur vulnérabilité est accentuée par des pratiques contraires à l'intérêt supérieur de l'enfant : test osseux, enfermement...), les enfants porteurs d'un handicap et/ou malades (le manque d'inclusion à l'école et dans les loisirs est flagrant en Fédération Wallonie-Bruxelles), les enfants aidants proches (ils sont nombreux, 14%, mais particulièrement invisibles), les enfants confrontés à la justice (même s'il y a des avancées, comme le Tribunal de la famille et de la jeunesse, les enfants ne sont pas suffisamment protégés ; des pratiques sont contraires à leurs droits : dessaisissement, sanctions administratives communales, enfermement qui n'est pas une option de dernier recours)...⁹»

Dans notre pays, pour respecter au mieux la convention des droits de l'enfant, l'accent est mis sur l'équité. Donner la même chance à tous les enfants qui vivent en Belgique. Quatre constats émergent de la situation des enfants qui vivent dans la précarité chez nous. Ces constats formulés entre autres par l'UNICEF sont partagés aussi par des organisations de terrain et montrent que les écarts se creusent et sont de plus en plus ressentis comme autant d'exclusions qui réduisent les chances des enfants précarisés à prendre un bon départ dans la vie.

Quatre secteurs doivent être priorisés dans les politiques structurelles :

- La protection des revenus des familles les plus pauvres
- La réduction des écarts de réussite scolaire
- La promotion d'un mode de vie sain pour tous les enfants
- La prise au sérieux du bien-être subjectif exprimé par les enfants.

Ces quatre axes déterminent le sentiment d'exclusion duquel il est impossible de sortir sans aides ciblées et non avec des aides applicables à tous. **L'équité ne réside pas dans le fait de donner la même chose à tout le monde, mais de soutenir les plus vulnérables.**

Tenter de sortir de cet engrenage infernal qu'est la précarité est illustré par « les leçons tirées des pratiques » un petit manuel à l'initiative de la Fondation Roi Baudouin et d'UNICEF Belgique dont, s'il ne fallait épingler qu'une idée, serait que lorsque la confiance en soi est gagnée, elle se traduit par un engagement sans limites¹⁰ de la part des plus jeunes ! Ce travail mise sur l'écoute d'enfants et de jeunes précarisés. Généralement, leurs avis ne sont pas ou très peu écoutés.

Le comité des droits de l'enfant des Nations-Unies a adressé en mai dernier, 55 recommandations à la Belgique afin qu'elle accorde une attention particulière aux enfants vulnérables !¹¹ Ces nombreux points d'attention ciblent à nouveau la précarité des enfants vivant en Belgique, et aussi l'enseignement (encore lui) par son manque d'intégration vis-à-vis des enfants en situation de handicap, dénonçant également la politique belge envers les enfants de migrants. Des recommandations récurrentes qui semblent rester lettre morte.

Et pourtant la Belgique s'est montrée précurseur

Dès 1992, avec le Délégué aux droits de l'enfant, la Belgique se dote, pour la Fédération Wallonie-Bruxelles actuelle, d'une instance qui intervient lorsque les services d'aides existants

⁹ <http://www.lacode.be/les-droits-de-l-enfant-ont-30-ans.html>

¹⁰ https://www.unicef.be/content/uploads/2016/04/Report-Card-13_FR.pdf

¹¹ <http://www.liguedh.be/le-comite-des-droits-de-lenfant-des-nations-unies-demande-a-la-belgique-daccorder-une-attention-urgente-aux-enfants-les-plus-vulnerables/>

ont été actionnés, mais que les sonnettes d'alarme ne fonctionnent pas ou insuffisamment. Cette instance émet aussi des recommandations aux décideurs politiques tout en exerçant également une fonction de médiation et de contrôle de l'application de la CIDE¹².

« C'est l'actuel délégué général qui a sorti les derniers enfants du sinistre « centre 127bis » en septembre 2010, après avoir rappelé énergiquement au ministre en charge de l'asile et de l'immigration que la Belgique avait été condamnée par la Cour européenne des Droits de l'Homme quelques mois plus tôt pour la détention d'une maman et ses 4 enfants en centre fermé, après une première condamnation pour la détention d'une mineure non accompagnée en 2006 déjà (...) Quand la ministre de l'intérieur, à peine installée, annonce qu'elle va abaisser de 16 à 14 ans l'âge auquel un jeune peut être puni d'une amende administrative pour cause de nuisance et qu'on se demande tous quel « mosquito » l'a piquée pour sortir cette fausse bonne idée sécuritaire, le délégué général aux droits de l'enfant réagit immédiatement. Il rappelle qu'un enfant ou un adolescent n'est pas un mini-adulte et qu'il ne faut donc pas lui appliquer des mesures conçues pour les adultes, sous peine de renoncer aux acquis de la Convention internationale des droits de l'enfant. »¹³

Récemment et à plusieurs reprises, le délégué a élevé la voix pour demander, exiger même, que soient rapatriés en Belgique, les enfants, de djihadistes belges, parqués dans des camps en Syrie.

« Écoute Enfants » est devenu le 103, une écoute téléphonique accessible aux enfants, ados et adultes qui se posent des questions, ont besoin de se confier, se sentent en danger ou connaissent une situation d'enfant en danger. Le 103 couvre toute la Communauté française¹⁴. C'est une facette importante de la philosophie de la CIDE, se faire une opinion en écoutant ce que les enfants ont à nous dire. Ils savent très bien exprimer leur ressenti, leurs besoins et leurs attentes. Le 103 leur offre une écoute sans jugement.

Des jeunes, au nom d'autres enfants, défendent les droits de tous les enfants de la planète

Difficile de ne pas évoquer ces enfants, adolescents qui eux-mêmes défendent les droits des enfants. Ils donnent une leçon de vie et de courage aux adultes qui ne sont pas capables de les protéger et de leur assurer une protection digne de ce nom, à laquelle ils ont tous droit. Certains dénoncent leurs propres conditions à voix haute avec une dignité et un courage incroyables. Leur conscience et la force de leurs convictions inspirent plus que le respect. D'autres se servent de leur notoriété, pour valoriser ceux que l'on ne voit pas croupir dans la misère.

¹² <http://www.dgde.cfwb.be/index.php?id=2630>

¹³ Idem

¹⁴ <http://www.dgde.cfwb.be/index.php?id=2692#c3855>
<http://www.103ecoute.be/>



Simon Davis/DFID

On se souviendra de Malala Yousafzai, une Pakistanaise de 17 ans qui en 2014, reçoit le prix Nobel de la paix. Militante des droits des femmes elle s'est opposée aux talibans qui interdisaient la scolarisation des filles, dans sa province. En 2012, elle survivra à une tentative d'assassinat. Elle a parcouru le monde pour dénoncer les conditions de vie des enfants de son pays.

Plus récemment et dans le feu de l'actualité climatique, Greta Thunberg s'est manifestée aux quatre coins de la planète alors qu'elle avait à peine 15 ans. Avec d'autres jeunes, elle a déposé une plainte devant le comité des droits de l'enfant !

D'autres jeunes sont devenus les porte-paroles des droits des enfants de leur pays en devenant ambassadeurs de l'Unicef.

Nous aussi, en tant que mouvement social des aînés, et comme grands-parents nous avons la possibilité, le devoir, de soutenir les enfants qui nous entourent, à commencer par nos petits et arrière petits-enfants en les écoutant, en relayant leurs besoins, en leur témoignant avec amour l'attention qu'ils sont en droit de recevoir. N'oublions pas qu'aujourd'hui, en Fédération Wallonie-Bruxelles, 23.000 dossiers d'enfants en danger (âgés de 0 à 18 ans) sont ouverts !

Chez nous, des aînés, membres de notre mouvement s'engagent envers des mineurs non accompagnés (appelés Mena), en leur offrant la possibilité d'étudier en bénéficiant de la présence d'aînés à leurs côtés ou en encadrant les études d'un groupe de Mena au sein d'une école de devoirs ou encore en lisant des livres aux plus jeunes pour leur faciliter l'apprentissage de notre langue. D'autres sont présents lors de démarches administratives auxquelles des familles entières doivent se soumettre pour bénéficier d'une aide et de soutiens divers. Chaque jour des familles belges aident et soutiennent d'autres familles, moins chanceuses.

Anne Jaumotte

Pour citer cette analyse

Jaumotte A., (2019), « Convention des droits de l'enfant, trente ans déjà ! », *Énéo Focus*, 2019/15.

Avertissement : Les analyses Énéo ont pour objectif d'enrichir une réflexion et/ou un débat à propos d'un thème donné. Elles ne proposent pas de positions avalisées par l'asbl et n'engagent que leur(s) auteur(e)(s).

*Énéo, mouvement social des aînés asbl
Chaussée de Haecht 579 BP 40 – 1031 Schaerbeek - Belgique
e-mail : info@eneo.be – tél. : 00 32 2 246 46 73*

En partenariat avec



Avec le soutien de